

**Zeitschrift:** Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

**Herausgeber:** Société suisse des traditions populaires

**Band:** 36 (1946)

**Heft:** 3

**Artikel:** Notes de folklore fribourgeois

**Autor:** Brodard, F.-X.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1005776>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

encore la « petite corvée » qui consiste en une demi-journée de corvée par vache alpée. Pour ces alpages, situés au-dessus de la forêt, la coupe de bois se fait également en corvée. Chaque consort est obligé de conduire sa part de bois à l'alpage durant l'été.

Les consortages sont administrés, ici aussi, par des recteurs, un pour Bavon, deux pour chacune des deux autres montagnes. La fonction est également obligatoire, mais ne dure qu'une seule année. Les consorts sont élus à tour de rôle. Le travail n'est pas rémunéré, excepté à Bavon où le recteur a le droit d'estiver gratuitement une génisse, la seule qui se trouve dans le troupeau des vaches.

Le personnel des alpages se recrute en général parmi les habitants de la commune. C'est le fromager qui est le mieux payé. A chaque berger est assigné son petit troupeau qu'il est chargé de traire. S'il est encore engagé l'année suivante, son troupeau change. Il est défendu de traire ses propres vaches. Chaque consort a droit à une place numérotée pour sa vache à l'écurie.

La commune de Bourg-St-Pierre ne possède qu'un seul alpage bourgeoisial, la Cantine de Proz-en haut, où chaque bourgeois peut alper une vache. Il y possède un droit d'herbe. Les immeubles de l'alpage appartiennent également à la bourgeoisie. Sur les communaux, chaque bourgeois peut faire estiver autant de jeune bétail qu'il veut, moyennant une « taille » par tête, versée à la commune. Un certain nombre de bourgeois n'alpent pas; ils reçoivent un dédommagement en argent.

Pour chaque vache alpée, le consort est tenu d'apporter une demi-livre de viande aux bergers. Le recteur (charge obligatoire durant une année après une année de fonctions comme vice-recteur) en même temps secrétaire, reçoit en dédommagement de son travail les produits de la première et de la dernière traite de l'estivage.

La date de l'inalpe est fixée en général au 12 juin, jamais plus tôt. La laiterie du village est toujours fermée un jour avant. La désalpe se fait vers le 20 septembre.

### Notes de folklore fribourgeois.

Par F.-X. Brodard, Estavayer-le-Lac.

#### *Dernière charge de billons à Broc.*

Quand des hommes se sont chargés de descendre des billons de la forêt en hiver, travail que l'on exécute à forfait (*in tâtso*), ils fixent un « sapelot » à un billon de la dernière charge, pour indiquer à tous ceux qui les verront, que leur tâche est terminée.

Puis ils se rendent dans l'une des auberges de l'endroit, et festoyent gaiement. Quand on sait combien est pénible et dangereux ce travail en Gruyère, on comprend sans peine que ceux qui l'entreprennent soient contents de le terminer sans accident<sup>1</sup>.

### *Gargantua en Gruyère.*

Sait-on que Gargantua est mort en Gruyère? Je l'ignorais; c'est un instituteur vaudois qui me l'a appris: il l'avait entendu raconter autour de lui durant son enfance. Mais ce que je savais pertinemment, c'est que Gargantua est enterré en Gruyère, sous une colline située entre Marsens et Morlon. Mon ami Deillon, élevé à Vuisternens - devant - Romont, me le rappelait encore cet été passé. Et ce que je sais depuis toujours, c'est que les deux gros orteils de Gargantua sont enterrés sous les deux collines qui dominent la ville de Gruyères et qu'on appelle *lè Vudalè*. Cela prouve à tout le moins que Gargantua a passé en Gruyère où il a pissé la Sarine et déféqué le Gibloux. D'un-pas, il se trouvait du Moléson sur le Vanil-Noir. Il lui est arrivé plus d'une aventure dans ce charmant pays. Celle-ci par exemple: un jour, ayant grand'soif, il mit un pied sur le Moléson, l'autre sur la Berra, et but abondamment à la Sarine. Comme il avait ensuite mal à l'estomac, il pria son fidèle valet d'y descendre, pour voir quelle était la cause de ce malaise. Le valet descendit donc le long de la gorge du géant, et vit que Gargantua avait avalé un sapin avec toutes ses branches, car comme il y avait eu, peu auparavant, un violent orage, l'eau de la Sarine était encore . . . un peu trouble, quand notre bon Gargantua en avait si copieusement bu. Remonté de la fameuse caverne, le valet mit Gargantua au courant de la situation. Le géant lui ordonne de se munir d'une serpette (*on yādzo*), de redescendre dans son estomac, et d'y ébrancher le sapin qui ne pouvait ni monter ni descendre. Aussitôt dit, aussitôt fait. Le sapin, une fois ébranché, trouva le plus facilement du monde une porte de sortie, et Gargantua se remit aisément de ce léger malaise! La chose doit être... authentique: je la tiens mon père. Du temps de son père (\* 1818), ces exploits étaient attribués au *gran Golyā* (grand Goliath).

### *Le basilic.*

Ma grand'mère, originaire de Châtonnaye (\* 1818), racontait que la croyance suivante avait cours dans son village: le coq

<sup>1</sup> En Auvergne, les bouviers, après quelque gros charroi, font une collation appelée «bouviérade». Henri Pourrat, *A la belle Bergère*, p. 167.

Il existe une coutume semblable en Suisse alémannique. Voir Schweizer, *Volkskunde* 1946, p. 54.

pond un œuf tous les sept ans. De cet œuf, couvé dans le fumier de cheval, sort un basilic, serpent qui a des yeux tout autour de la tête. Si on le voit avant qu'il ne vous voie, il meurt, mais gare à la personne que le basilic voit avant d'avoir été vu! C'est elle qui meurt<sup>1</sup>.

#### *Le gypse.*

A Estavayer, quand un jeune homme - ou une jeune fille - a eu plusieurs fréquentations successives, interrompues sans bon motif, la nuit qui précède le mariage de l'intéressé, des jeunes gens (qui gardent un soigneux anonymat) sèment du gypse, de sa maison jusqu'à la maison des personnes qu'il a fréquentées puis quittées. Si l'une de ces personnes est du dehors, on ne manque pas de marquer vers la gare - toujours à coup de gypse - le nom de la station de chemin de fer de l'abandonnée. On y ajoute parfois des cœurs percés de flèches, des inscriptions. C'est un signe de réprobation que l'on ne tient ni à mériter... ni surtout à recevoir. A Autavaux et à Fétigny, dans ce cas, on sème de la sciure.

#### *Chasser le lièvre.*

A La Roche, quand on achève de faucher un pré, les faucheurs prennent leur meule à aiguïser et la passent à plat sur la vergette de la lame, ce qui produit un bruit strident et indique à tout le voisinage la bonne nouvelle: «J'ai fini!». C'est ce qu'on appelle *tséhyi la lèvra*, chasser le lièvre.

---

<sup>1</sup> Pour ces croyances, voir aussi «Glossaire romand» II, 269.

#### Sommaire:

F.-X. Brodard, Creusage d'un bassin dans un tronc d'arbre en Gruyère. — A. Piguet, Le résinage à la Vallée de Joux. — Karl Suter, Consorriages d'alpages au Val d'Entremont (Bas-Valais). — F.-X. Brodard, Notes de folklore fribourgeois.

---

La reproduction de tout article n'est autorisée qu'avec indication de provenance.

---

Rédacteur en chef: Dr. P. Geiger, Chrischonastrasse 57, Bâle. — Rédaction romande: Abbé F.-X. Brodard, Estavayer; A. Piguet, Le Sentier; E. Schüle, Réd. au Glossaire, Montana.

Administration: Fischmarkt 1, Bâle.

Abonnement Fr. 5.—. Gratuit pour les membres de la Société.